

COMMUNE DE SCIECQ
DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 30 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze, le 30 janvier à 20h00, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur *Jean-Claude BARRAUD*, Maire.

Date de la convocation : le 26 janvier 2015

Nombre de conseillers : en exercice : 15, présents : 11 , votants : 14

Présents :

Mesdames N. BON, L. GELIN, M. GOULARD, P. KHOUNCHEF, V. PASSEBON

Messieurs J-C. BARRAUD, JM BEAUDIC, P. CHARNOLE, , S. HACQUIN, A. MAURY, F. SAFANJON,

Absent(e)s et excusé(e)s:

V. COURTECUISSÉ

C. GOUSSARD qui donne pouvoir à P. KHOUNCHEF,

S. FLOUQUET qui donne pouvoir à F. SAFANJON,

E. TEXIER qui donne pouvoir à V. PASSEBON,

Invité :

Monsieur Pierre JULAN, Directeur général de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Secrétaire : P. KHOUNCHEF

Début de séance : 20h00

Point 1 : Présentation du schéma de mutualisation par Pierre JULAN

Après avoir présenté le contexte législatif visant la réduction des dépenses publiques et l'amélioration de l'efficacité de l'action publique. Monsieur JULAN explique au membre du conseil le projet de mutualisation de la communauté d'agglomération du niortais qui portera sur les thèmes suivants :

- droit des sols
- fibre optique
- collaboration ressources humaines
- développement durable / agenda 21
- commande publique / clauses d'insertion
- Culture et tourisme
- déchets de proximité
- communication

- mutualisation de matériel
- informatique
- archives

La mise en place d'un schéma de mutualisation pourrait permettre de faire face à la baisse des dotations de l'état.

Le conseil municipal délibérera sur l'approbation de ce schéma ultérieurement.

Point 2 : Tarif des salles communales

Le conseil décide de délibérer sur cette question ultérieurement.

Point 3 : Tarification de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire (DEL2015-01)

Monsieur le maire rappelle que, par délibération du 9 mai 2012, le Conseil municipal a décidé d'aligner les tarifs de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire de la commune de Sciecq sur ceux de la ville de Niort.

Ces derniers ayant changé au 1^{er} janvier 2015, monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter les tarifs suivants :

TARIF DE RESTAURATION SCOLAIRE au 01/01/15 (identique à celui de la ville de NIORT)	
Tranches de Quotient Familial	Prix par repas
Tranche 1 (de 0,00 € à 193,99 €)	0.23
Tranche 2 (de 194,00 € à 312,99 €)	0.84
Tranche 3 (de 313,00 € à 484,99 €)	1.48
Tranche 4 (de 485,00€ à 655,99 €)	2.16
Tranche 5 (de 656,00€ à 916,99 €)	2.88
Tranche 6 (de 917,00 € à 1062,99 €)	3.71
Tranche 7 (de 1063,00 € à 1272,99 €)	4.58
Tranche 8 (de 1273,00 € à 1482,99 €)	4.74
Tranche 9 (de 1483,00 € à 1749,99 €)	4.89
Tranche 10 (de 1750,00 € à 2064,99 €)	4.89
Tranche 11 (de 2065,00 € à 2395,99 €)	4.89
Tranche 12 (supérieur à 2396,00 €)	4.89

TARIF DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE au 01/01/15 (identique à celui de la ville de NIORT)		
Tranches de Quotient Familial	Matin	Soir
Tranches 1 à 3	0.11	0,11
Tranches 4 à 8	0.63	0,63
Tranches 9 à 12	1,15	1,15

Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2015.

La facturation de la restauration scolaire se fait au vu d'un relevé effectué par la ville de Niort avec un minimum de 5 €.

La facturation de la garderie est faite par la commune en fonction de la présence des enfants avec un minimum de 5 €.

Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Point 4 : Achat de terrain (DEL-2015-2)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur MOREAU Michel propriétaire de terrain sur la commune de Sciecq accepte la cession d'une partie de la parcelle suivante cadastrée :

- Section AC n° 6 pour une contenance de 1039 m²

L'achat de cette parcelle est nécessaire pour la mise en place du projet de bateau à chaine avec la commune d'Echiré.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, compte tenu de l'intérêt que représente l'acquisition des cette parcelle accepte à l'unanimité :

- la cession du terrain suivant au prix de 6 000 €.
- la prise en charge des frais de bornage.
- la prise en charge des frais notariés
- autorise Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Point 5 : Participation financière à la formation d'un apprenti à la chambre des métiers (DEL2015-3)

Le campus des métiers et de l'artisanat accueille au cours de cette année scolaire un apprenti de notre commune. Afin de développer une formation de qualité, celui-ci nous demande une participation financière à hauteur de 45 € par apprentis.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la participation financière à hauteur de 45 € par apprenti.

Point 6 : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2014 (DEL2015-4)

Préalablement au vote du budget primitif 2015, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2014.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2015 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal peut en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2014.

Dans le but de pouvoir mandater des dépenses liées à des :

- terrains nus (2111)
- travaux d'aménagements et d'agencement de terrains (2128)
- travaux d'aménagements et d'agencement des constructions (2135)
- réseaux de voirie (2151)
- autres réseaux (21538)
- matériel roulant (21571)
- achats de matériel et d'outillage (2158)
- agencement et aménagement divers (2181)
- matériel de bureau et matériel informatique (2183)
- mobilier (2184)
- constructions (2313)
- installations, matériel et outillages (2315)
- autres immobilisations (2318)

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à mandater, avant le vote du budget primitif 2015, des dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

- Chapitre 21 : 34 672.00 €
- Chapitre 23 : 66 546.00 €

Ces dépenses seront inscrites dans le budget primitif 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité.

Point 7 : Autorisation de signer l'avenant à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique (DEL2015-5)

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les tarifs adoptés par le conseil d'administration du centre de gestion lors de sa séance du 6 octobre dernier concernant la formation et l'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique.

Cette convention porte sur la formation des agents, l'assistance, la gestion des situations d'exception et l'installation des logiciels complémentaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Point 8 : Convention du bassin de la sèvre niortaise, lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles pour l'année 2015 (DEL2015-6)

Dans le cadre du programme de lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles sur le bassin de la sèvre niortaise initié à la demande des communes, la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) assurera la mise en œuvre de ce programme qui pourra être étendu aux communes riveraines qui en feront la demande.

Une participation financière pour ce programme d'un montant de 170 € pour l'année 2015 est demandée à la commune de Sciecq.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention.

Point 9 : Présentation du dossier de la maison OUDIN

Un marché à procédure adaptée va être engagé afin de choisir un architecte dans le cadre du projet de réhabilitation de la maison OUDIN.

Point 10 : Bateau à chaîne (DEL2015-7)

Suite à plusieurs réunions de travail, afin de mener une réflexion conjointe concernant la mise en place d'un bateau à chaîne entre les communes de Sciecq et d'Echiré.

Il est demandé au conseil:

- d'accepter que la commune soit maître d'ouvrage pour mener à bien ce projet
- d'autoriser Mr le Maire à signer des conventions de partenariat avec la commune d'Echiré et avec la CAN.
- de solliciter des subventions auprès de la CAN, du conseil régional, du conseil général et de l'Europe.
- d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal accepte.

Point 11 : Informations

Jean-Michel BEAUDIC présente une note programmation des projets d'investissement pour l'année 2015.

Point 12 : Questions diverses

Monique GOULARD informe de la date retenue pour le très grand conseil mondial des clowns : le 20 juin 2015. Elle souhaiterait que l'association des parents d'élève soit associée à ce projet.

Organisation de la journée du patrimoine : prochaine réunion le 11 février 2015

Monique GOULARD souhaite qu'une réflexion soit menée par le conseil sur l'organisation du 14 juillet.

Prochain Conseil Municipal le 19 février 2015 à 20 heures.

La séance est levée à 23h20 par Monsieur le Maire.